

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021**

**Date de convocation** : 15 septembre 2021

**Étaient présents** : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Alain AGATOR, Pascale HUET, Laure GILLOT, Anthony NORBERT, Laurent POISSONNEAU Jean-Christophe URIEN,

**Était (ent) absent (s) excusé(s)** : Katia DUMARTIN qui a donné pouvoir à Robert BIAGI, Franck BAUNEZ qui a donné pouvoir à Robert BIAGI, Julien HANNOIR qui a donné pouvoir à Laure GILLOT, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN, Léa VASLET qui a donné pouvoir à Pascale HUET, Céline ZULBERTI qui a donné pouvoir à Anthony NORBERT.

**Était (ent) absent (s) non excusé(s)** : Elisabeth LALANDE

**Secrétaire de séance** : Laure GILLOT

**Date de publication** : 21 septembre 2021

*Mesure pendant l'état d'urgence sanitaire (fin au 30/09/2021) : en application de l'article 8 de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs, entre autre.*

Le procès-verbal de la réunion du 30 août 2021 est adopté (13 pour, 1 abstention)

**PRESENTATION DU CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique) DE LOIR A LOIRE:**

Mme Fran oise DHOTEL, Pr sidente, et Mme Charlotte GERMOND, Responsable et coordinatrice, pr sentent le Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique (CLIC) *De Loir   Loire*, auquel la commune de Soulaines-sur-Aubance est adh rente depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le CLIC intervient aupr s des personnes de plus de 60 ans,   leur demande ou   la demande des aidants, pour favoriser la mise en place de dispositions adapt es en s'appuyant sur divers organismes sanitaires, sociaux et de financement. La pr sentation est illustr e par des cas-types. Le CLIC peut  galement contribuer au montage de projets,   travers le partage de son exp rience du public  g . Le Conseil prend acte et remercie le CLIC pour son intervention.

**DEL-202151**

**ANGERS LOIRE M TROPOLE : RAPPORT ANNUEL 2020 : D CHETS MENAGERS**

Comme le pr voit la r glementation, M. le Maire pr sente le rapport d'activit  pour l'exercice 2020,  tabli par Angers Loire M tropole, relatif aux d chets m nagers.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

**DEL-202152**

**ANGERS LOIRE M TROPOLE : CONVENTION TRIPARTITE APIVET**

M. le Maire informe l'assemblée qu'Angers Loire M tropole a conclu une convention le 7 septembre 2020 avec l'Eco organisme TLC, charg  de mettre en place des r gles de recyclage, r emploi ou valorisation des textiles, linges, chaussures. Cet organisme, agr e par l' tat, a en effet la charge de la fili re REP (Responsa-

bilité Elargie du Producteur). Angers Loire Métropole a quant à elle la compétence collecte et traitement des déchets. Elle est, de ce fait, garante de la cohérence de la collecte sur son territoire.

Il précise que l'action d'APIVET (Association Pour l'Insertion par le VETement) rentre dans le dispositif d'Eco TLC. APIVET qui permet l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficultés emploie des salariés qui collectent, trient, et commercialisent des vêtements de seconde main ou usagés et des textiles. Les conte-neurs mis en place dans les collectivités sur le domaine public permettent aux habitants d'y déposer les vêtements et textiles dont ils n'ont plus besoin.

Il ajoute que le Conseil de Communauté, par délibération du 18 janvier 2021, a autorisé la signature d'une convention-type pour toutes les communes, qui définit les obligations des parties (ALM, commune, APIVET) et les modalités pratiques de collecte des textiles, linges et chaussures. Elle est complétée d'une annexe qui liste les points de collecte APIVET par commune.

M. le Maire propose de bien vouloir se prononcer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour) :

- autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

**DEL-202153**

**FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier des crédits à certains articles sur le budget de l'exercice 2021.

D'où les écritures proposées, ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>				
R 021 : EPL : virement à la section de fonction.	/	/	1,00 €	/
R 2804172 : EPL : bâtiments et installation	/	/	/	1,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : virement à la section d'investissement	1,00 €	/	/	/
D 6811/ADM : dot. amortis. immos incorp & corp.	/	1,00 €	/	/
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

↳ approuve le mouvement de crédits tel que présenté.

**DEL-202154**

**PERSONNEL : CREATION DE POSTES ADJOINTS D'ANIMATION**

M. le Maire expose que sur les périodes scolaires, il serait nécessaire de recruter occasionnellement, deux adjoints d'animation, au vu des enfants fréquentant les services communaux (accueil périscolaire, pause méridienne et TAP).

Il précise, qu'à ce jour, le besoin est certain mais qu'il peut varier en fonction des enfants accueillis et de leur fréquentation aux différents services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour), décide :

- ↳ de créer deux postes d'adjoints d'animation, recrutés occasionnellement ;
- ↳ d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour ces recrutements ;
- ↳ d'autoriser le versement d'heures complémentaires, si nécessaire.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 et le seront, sur les exercices suivants.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 21 septembre 2021

Le Maire

Robert BIAGI

